



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Victor Wiard, Miguel Schelck, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jos Bertrand, Eric Godart, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 04.02.20

#Objet : Rapport d'activité 2018 - Vivaqua - Présentation: Gabriel Persoons.#

Séance publique

1. RAPPEL INTRODUCTIF

VIVAQUA a pour objet l'étude, l'établissement, l'exploitation et le développement de services et d'installations de production, de traitement, de transport et de distribution d'eau potable, ainsi que l'égouttage et la lutte contre les inondations (bassins d'orage).

VIVAQUA peut faire toutes opérations et participer à toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini.

VIVAQUA a été constituée le 12 décembre 1891 et est régie par l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

En vertu de l'accord de coopération du 13/02/2014, VIVAQUA est soumise à la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Société coopérative à responsabilité limitée, VIVAQUA est une intercommunale pure qui associe :

- 23 villes et communes: Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre
- une intercommunale: l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW devenue in BW au 31 décembre 2017).

2. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de VIVAQUA. Il a les pouvoirs les plus étendus, notamment en ce qui concerne le personnel. En 2018, il s'est réuni 12 fois et était composé de 29 membres . Le Conseil d'Administration a, conformément aux statuts, désigné en son sein un Bureau Exécutif (anciennement Conseil de Gérance) de neuf personnes ; en 2018 , le Bureau Exécutif s'est réuni à 16 reprises.

En sa séance du 7 juin 2018, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer certains pouvoirs aux membres du Bureau Exécutif, en application de l'article 32 des statuts sociaux.

Il a notamment délégué au Bureau Exécutif:

- la gestion journalière de VIVAQUA,
- le pouvoir de poser tout acte lié à la passation et à l'exécution des marchés publics, à l'exception de l'attribution des marchés dont le montant global dépasse 443.000 €, lesquels doivent être préalablement approuvés par le Conseil d'Administration
- le pouvoir de passation de certains marchés, sans limite de montant, par exemple les marchés d'énergie ou les marchés de travaux, en raison de leur spécificité et/ou de l'urgence qu'ils requièrent et en informant le Conseil d'Administration lors de la séance suivante
- le pouvoir d'attribuer des marchés, sans limite de montant, en exécution d'accords-cadres eux-mêmes préalablement approuvés par le Conseil d'Administration
- le pouvoir de faire toutes opérations ayant trait aux baux et locations de biens meubles et immeubles, de chasses et de pêches à consentir ou à souscrire par VIVAQUA
- le pouvoir de consentir toutes inscriptions hypothécaires, à l'exception de la vente de biens immeubles et droits réels immobiliers, dans la mesure où ces actes sont conformes aux résolutions prises par le Conseil d'Administration.

3. VIE DE L'ENTREPRISE

3.1. Gestion du personnel

Le Conseil d'Administration a accordé les promotions, procédé aux nominations et pris les décisions en matière de mise à la pension pour l'ensemble du personnel de VIVAQUA.

Il a également approuvé les décisions découlant de la réunion du Comité particulier de Négociation.

3.2. Cadre organique 2018 et 2019

Le Conseil d'Administration a marqué son accord sur la nécessité de renforcer et de rajeunir les équipes de VIVAQUA, après 5 années consécutives sans remplacement des départs à la retraite, et de privilégier le recrutement d'agents contractuels à durée indéterminée (pour autant , suite à la demande syndicale, que la proportion d'agents contractuels reste inférieure à 25% d'ici 2024). Début 2018, le Conseil a donc approuvé le cadre organique proposé pour 2018, qui présente une augmentation théorique de 2.5 % des effectifs par rapport à l'année précédente.

En décembre 2018, le Conseil d'Administration a approuvé le cadre organique 2019, qui poursuit la réalisation de l'objectif précité de rajeunir et renforcer les équipes de terrain, et qui tient compte de la mise en service

prochaine de l'usine à coques en construction sur le site de Birmingham. Il représente une augmentation théorique des effectifs de 4,61% (ou 2.74 % si on neutralise l'usine à coques, activité nouvelle).

3.3. Création d'une Direction des Ressources Humaines et projets RH

Eu égard aux enjeux auxquels VIVAQUA est confrontée en matière de ressources humaines, le Conseil a marqué son accord pour créer une Direction RH au sein de VIVAQUA et pour lancer une procédure de recrutement d'un(e) Directeur/Directrice RH.

3.4. Achats

VIVAQUA est soumise à la législation sur les marchés publics applicable dans les secteurs spéciaux. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a procédé en 2018 à la passation de 15 accords-cadres et marchés publics. Les autres marchés, d'un montant inférieur à 443.000 € HTVA, ont été attribués dans le respect des règles de délégation formulées par le Conseil d'Administration en sa séance du 7 juin 2018.

3.5. Suivi des valeurs relatives à l'eau

Le Conseil d'Administration a suivi de façon régulière les valeurs relatives à la production et à la fourniture d'eau, ainsi que les données concernant la composition de l'eau.

3.6. Budget

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes d'exploitation 2016-2017 des activités de production, de distribution et d'assainissement d'eau. Le résultat de l'exercice consolidé 2016-2017, atypique puisque doublement consolidé après la fusion VIVAQUA-HYDROBRU, s'est soldé par un bénéfice de 35,462 MO€, qui est reporté en « Réserves » pour compenser d'éventuelles pertes du fonds de pension Hydralis. Le Conseil a également approuvé à l'unanimité le projet de budget 2018.

3.7. Plan pluriannuel d'investissements 2019-2024

Le Conseil a ratifié le projet de plan pluriannuel d'investissements 2019-2024 présenté aux Administrateurs. Ce plan pluriannuel est une première pour VIVAQUA et est imposé par la dernière modification de l'Ordonnance cadre - eau. Il s'agit d'un plan réaliste mais ambitieux qui maintient et augmente même les investissements, en particulier sur le réseau d'égouttage, et qui comprend aussi notamment de gros travaux planifiés au niveau de la production d'eau (mise en conformité des cabines électriques, galerie du Pequet à Vedrin, etc), la finalisation du programme de construction de bassins d'orage, la rénovation de 3 déversoirs principaux (dont la Rampe du Lion /Emissaire Rive droite), le remplacement de 22.000 compteurs puis 500 compteurs supplémentaires par an. D'ici à 2024, le plan prévoit un accroissement de 9% des investissements.

3.8. Conclusion d'une convention VIVAQUA-BRUGEL

Vivaqua va désormais devoir inscrire ses activités dans un cadre réglementaire, Brugel ayant été chargé de réguler et d'encadrer les tarifs en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement en Région bruxelloise. Le Conseil a approuvé la convention VIVAQUA et BRUGEL qui fixe le cadre de la future méthodologie tarifaire 2021-2026.

3.9. Demande de subsides pour 2019

Le Conseil a adopté à l'unanimité la note adressée à la Région de Bruxelles-Capitale afin d'obtenir un subside de 20 MO € ainsi qu'un subside complémentaire conditionnel de 7,5 MO €. La note abordait également la nécessité

de modifier le contrat conclu entre VIVAQUA et la SBGE. VIVAQUA souhaite percevoir une contrepartie financière pour la prise en charge de la facturation et du recouvrement de la redevance épuration en Région de Bruxelles-Capitale. A titre de comparaison, les distributeurs d'eau flamands et wallons sont rémunérés pour ce même service.

3.10. Amélioration du service aux clients

a) VIVAQUA, entité fusionnée, émet quantité de factures papier chaque année.

Outre le coût élevé de cet envoi classique par poste (1,80 €/facture, contre 0,30 €/facture envoyée électroniquement via la plate-forme Doccle, désignée par le Conseil d'Administration), le passage progressif vers une facturation électronique est l'étape préalable à une mensualisation des provisions, comme cela existe déjà dans tous les autres secteurs publics et privés fournisseurs de services (énergie, télécoms, ...). Un test en situation réelle a été lancé en mars 2018 avec des collaborateurs de VIVAQUA domiciliés en Région bruxelloise, l'implémentation, sur base volontaire, à destination des abonnés bruxellois disposant d'un compteur individuel a débuté en juillet 2018.

b) Entre 2012 et 2016, les appels téléphoniques entrants ont augmenté de 82%, et force est hélas de constater que seulement moins de 28% des appels étaient pris en charge/répondus début 2017. Ce service déficient au client mettait à mal l'image de VIVAQUA, service public, mais avait également pour effet d'exposer les agents à une agressivité croissante de la part des usagers. Le nouveau call center, projet prioritaire mené par la DFC et le DTI en collaboration avec Nextel, est opérationnel depuis mai 2018 : il vise à mieux aiguiller les demandes, à instaurer une voie « express » pour les demandes faciles à traiter, à proposer d'autres possibilités de contact, à instaurer une boîte vocale permettant un contact 24h/24, à améliorer le reporting et à diminuer le stress des agents. Une hot line (accès prioritaire pour les assistants sociaux des CPAS) a également été créée début novembre 2018.

L'ambition qui était en tout cas, dans un horizon de temps relativement proche, de passer de 28% d'appels entrants traités à 50% a été atteinte à fin décembre 2018. Il faudra évidemment faire mieux dans les mois à venir.

3.11. Elaboration du plan stratégique 2019-2024 VIVAnext

Le Conseil d'Administration de VIVAQUA a approuvé en janvier 2018 le principe de l'élaboration d'un plan stratégique sur base d'une approche participative. La société nGage a été désignée pour accompagner cette démarche ambitieuse et inédite au sein de VIVAQUA devant se finaliser en décembre 2018 et aboutir en mars/avril 2019 à un projet d'entreprise 2019-2024.

Le Conseil a marqué en juin 2018 son accord unanime sur la méthodologie, le calendrier, la définition de la Mission, de la Vision, des Valeurs et des Objectifs stratégiques qui lui ont été présentés.

3.12. Retrait des communes flamandes

Dans le cadre du retrait des communes flamandes, il a été décidé, en concertation avec les 3 opérateurs concernés, de postposer le transfert effectif des activités au 1er avril 2018. En conséquence, entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2018, VIVAQUA a continué à prester ses services pour le compte des trois nouveaux opérateurs et ce, moyennant la prise en charge de ses coûts par les 3 opérateurs selon une clé de répartition de 70% (De Watergroep) – 25% (Farys) et 5% (Infrac). La convention fixant ces modalités a été approuvée par le Conseil.

3.13. Distribution d'eau sur le site de l'aéroport de Zaventem : reprise de l'activité par FARYS

VIVAQUA a décidé de transférer à la TMVW/FARYS le contrat de concession d'exploitation du réseau de distribution sur le site de l'aéroport de Zaventem. VIVAQUA restera le fournisseur exclusif d'eau en gros de l'aéroport jusqu'en 2055. Le Conseil a approuvé à l'unanimité le résultat des négociations avec l'opérateur flamand, ainsi que les projets de conventions y annexés.

3.14. Convention RIOTHERMIE

VIVAQUA a développé un concept de riothermie consistant à placer, à faible coût, un échangeur de chaleur dans un égout existant lors de sa réhabilitation.

Le Conseil a marqué son accord sur le projet de convention conclu entre VIVAQUA et la Commune d'Uccle en vue d'utiliser la riothermie pour équiper un bâtiment administratif en cours de rénovation. Ce projet - pilote permettra à VIVAQUA de vérifier le bien-fondé de cette technique en vue d'un développement futur.

3.15. Convention avec le Musée des Egouts

VIVAQUA et le Musée des égouts de la Ville de Bruxelles ont établi un projet de convention qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

La collaboration vise, notamment, à mieux faire connaître au public et aux visiteurs les métiers, l'histoire, l'outillage et les techniques liés à la gestion des égouts et à développer la promotion de nos activités réciproques. Pour ce faire, VIVAQUA mettra en dépôt une série de documents, d'équipements, de matériel photographique et vidéo auprès du Musée et fournira une expertise et des informations sur ses projets innovants. Elle participera aussi à la formation des guides.

3.16. Extinction du litige TMVW/IWVB relatif à la clause d'indexation

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le projet d'accord relatif à l'extinction des litiges liés aux cessions de réseaux entre la TMVW et l'IWVB d'une part, et VIVAQUA d'autre part. Il s'agit, pour chaque partie de formellement signifier sa renonciation définitive de poursuivre les litiges en cours et de ne pas entamer de nouveaux recours en lien avec ces dossiers.

4. BONNE GOUVERNANCE

4.1. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les plafonds en matière de rémunérations et autres avantages pour les mandataires publics, en ce compris les Administrateurs et membres du Bureau Exécutif de VIVAQUA, le Conseil d'Administration a établi une nouvelle grille de rémunérations.

4.2. Révision des statuts sociaux pour clarifier les rôles et les responsabilités des organes décisionnels de VIVAQUA

- a. Les statuts sociaux de VIVAQUA ont été révisés lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2018. Les rôles et responsabilités des différents organes de VIVAQUA (Conseil d'Administration, Bureau Exécutif en lieu et place de l'ancien Conseil de Gérance, Comité de Direction) ont été revus à la lumière des recommandations de l'OCDE, du Code Buysse et du Code belge de gouvernance de 2009 : ainsi par exemple le Comité de Direction, désormais chargé officiellement de la gestion journalière et de la gestion opérationnelle sous la présidence de la Directrice générale, a-t'il été doté d'une existence statutaire et responsabilisé ; ainsi des comités spécialisés (voir infra) ont-ils été créés et des règles de délégation claires ont-elles été définies en cascade afin notamment de permettre au Conseil d'Administration de se concentrer sur les sujets stratégiques et sur les missions que lui réserve la loi (comme l'approbation du budget et l'arrêt des comptes annuels) ; ainsi le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif ont-ils récemment arrêté leur Règlement d'ordre intérieur.

- b. Mise en place des Comité d'Audit et Comité de Rémunération. Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité la composition des Comités d'audit et de rémunération. Le Comité de rémunération se réunira au moins 1 fois par an et le Comité d'audit en principe 4 fois par an. Le Comité d'audit comprend 3 Administrateurs non exécutifs ainsi que des invités permanents extérieurs au Conseil d'Administration (2 minimum). Le Comité de rémunération comprend, quant à lui, 5 Administrateurs non

4.3. Convocation d'une Assemblée générale extraordinaire

Jusqu'ici, le renouvellement des organes de gestion de VIVAQUA se faisait lors de l'Assemblée Générale ordinaire du mois de juin qui suivait les élections communales. Cependant, de nombreuses décisions importantes devant être prises début 2019 (dont le Plan stratégique 2019-2024) et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'organiser une Assemblée Générale extraordinaire pendant la deuxième quinzaine de février 2019 afin de procéder au renouvellement des organes de gestion.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 06 février 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze